



BDC

Budget des citoyens Loi de Finances Rectificative 2026

AVANT-PROPOS

Le Ministère de l'Économie et des Finances met à la disposition du public le Budget des Citoyens 2026, une version simplifiée de la Loi de Finances Rectificative (LFR) 2026, visant à faciliter la compréhension des ajustements apportés au Budget de l'État en cours d'exercice.

Cette Loi de Finances Rectificative a été élaborée dans un contexte marqué par les effets des aléas climatiques récents ainsi que par des tensions internationales ayant influencé les équilibres macroéconomiques initialement prévus. Face à ces défis, des ajustements budgétaires ont été opérés afin de répondre aux impératifs conjoncturels tout en préservant la soutenabilité des finances publiques. La LFR 2026 repose ainsi principalement sur une logique de réallocation et de redéploiement des ressources vers les secteurs prioritaires. Il vise à optimiser l'utilisation des crédits publics tout en assurant un recentrage des dépenses conformément aux orientations de la Politique Générale de l'État pour la Refondation et aux priorités de relance économique.

À travers ce document, le Ministère de l'Économie et des Finances réaffirme son engagement en faveur de la transparence budgétaire et de la participation citoyenne, afin de rendre plus accessibles les choix budgétaires au service du développement du pays.

Sommaire

AVANT-PROPOS	3
I. RECOURS À LA LFR 2026.....	6
II. GRANDES ORIENTATIONS DE LA LFR 2026.....	8
III. PRIORITÉS EN TERMES D'ALLOCATION DE DÉPENSES	9
IV. PRINCIPAUX RISQUES BUDGÉTAIRES	10
V. PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES	11
1.Prévisions macroéconomiques	11
2.Croissance sectorielle	12
VI. SITUATION DES RECETTES.....	14
1.Recettes par source	15
2.Recettes fiscales intérieures	15
3.Recettes douanières	16
4.Recettes non fiscales.....	16
5.Dons.....	17
VII. DÉPENSES DANS LA LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE 2026.....	18
1.Synthèse des principales modifications	18
2.Répartition des dépenses par nature économique	19
3.Répartition des dépenses selon leur rattachement administratif.....	20
4.Répartition des dépenses selon leur nomenclature fonctionnelle	22
VIII. DÉFICIT BUDGÉTAIRE DE LA LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE 2026.....	23
1.Déficit budgétaire	23
2.Financement du déficit.....	23
IX. COMPRENDRE LE « BUDGET VERT ».....	24
1.Pourquoi un « Budget Vert » à Madagascar ?	24
2.Comprendre les actions financées	24
3.Ce qui change dans la Loi de Finances Rectificative : les chiffres clés	24
X. PRINCIPALES MODIFICATIONS DANS LES DISPOSITIONS FISCALES	26
1.Nouvelles dispositions dans le code des impôts	26
2.Nouvelles dispositions douanières	27
XI. EXTRAITS DE DISPOSITIONS SPÉCIALES	28

GLOSSAIRE	29
ACRONYMES	30

Liste des tableaux

Tableau 1 : Prévisions macroéconomiques	11
Tableau 2 : Variation des taux de croissance sectorielle	12
Tableau 3 : Recettes totales de l’État.....	15
Tableau 4 : Synthèse des principales modifications concernant les dépenses.....	18
Tableau 5 : Ventilation des dépenses par rubrique	19
Tableau 6 : Répartition du budget par rattachement administratif	20
Tableau 7 : Évolution du Budget Vert par mesure	24
Tableau 8 : Évolution du Budget Vert dans la Loi de Finances Rectificative 2026.....	25

Liste des figures

Figure 1 : Évolution des croissances sectorielles	13
Figure 2 : Prévisions des recettes fiscales intérieures par nature d’impôts	15
Figure 3 : Recettes douanières	16
Figure 4 : Recettes non fiscales	16
Figure 5 : Composition des Dons	17
Figure 6 : Répartition des dépenses publiques par fonction	22
Figure 7 : Prévision du déficit budgétaire	23
Figure 8 : Financement du déficit	23

I. RECOURS À LA LFR 2026

Conjoncture internationale :

- » **Crise énergétique et tensions au Moyen-Orient** : Instabilité majeure et escalade des tensions en Iran provoquant une volatilité accrue des cours pétroliers et un renchérissement des coûts du fret maritime;
- » **Bouleversements du commerce mondial** : Retour au protectionnisme des grandes puissances, perturbations des routes commerciales et incertitudes persistantes liées au renouvellement de l'AGOA.

Conjoncture nationale :

- » **Chocs climatiques intenses** : Passage successif des cyclones Fytia (janvier/ février 2026) et Gezani (février 2026), provoquant des inondations dans les zones rizicoles clés et des dégâts majeurs sur les cultures de rente et les installations industrielles ;
- » **Séquelles économiques** : Impact des manifestations et pillages de fin 2025 ayant engendré des pertes matérielles de 231,4 milliards d'Ariary, couplé à une crise énergétique persistante.

Mesures d'ajustement :

Mobilisation d'appuis budgétaires extérieurs (tirages attendus portés à 2 276,9 milliards d'Ariary) :

- » **Banque Mondiale** : Aide budgétaire de 100 millions USD (au titre du MERG) et 20 millions USD (au titre de TALIM);
- » **Fonds Monétaire International (FMI)** : Appui de 234,6 millions de DTS répartis sur plusieurs tranches de la FEC et de la FRD;
- » **Banque Africaine de Développement (BAD)** : Financement de 50 millions d'UC au titre du programme PAGFRE.

ADOPTION DE LA LFR 2026



01

Dépôt auprès de
l'Assemblée Nationale

29 mai 2026



02

Adoption
Assemblée Nationale

22 juin 2026



03

Promulgation

15 juillet 2026



II. GRANDES ORIENTATIONS DE LA LFR 2026

- » **Préservation du pouvoir d'achat et mesures sociales** : Ajustements de la masse salariale pour intégrer des mesures sociales et catégorielles, et allocation de crédits spécifiques pour la stabilisation des prix du carburant suite aux tensions internationales ;
- » **Réhabilitation et modernisation des infrastructures** : Poursuite de la réhabilitation des grands axes routiers, modernisation des aéroports d'Ivato et de Nosy Be et projet de construction d'une nouvelle cimenterie intégrée sur le site d'Ibity ;
- » **Souveraineté et intensification alimentaire** : Distribution de semences homologuées et de kits d'intrants, extension des périmètres irrigués et protection des revenus des paysans malagasy par la retaxation des importations de riz ;
- » **Dynamisme des exportations et diversification industrielle** : Forte progression des volumes d'exportation de produits agricoles (vanille, girofle, litchis) et mise en œuvre de mesures de diversification des marchés d'exportation pour le textile afin de pallier les incertitudes liées à l'AGOA ;
- » **Relance du tourisme et services numériques** : Soutien au secteur touristique affichant une hausse de +12 % des arrivées au premier trimestre 2026 et accélération du développement des activités de BPO (Business Process Outsourcing) et des télécommunications.

III. PRIORITÉS EN TERMES D'ALLOCATION DE DÉPENSES

La Loi de Finances Rectificative 2026 traduit une stratégie de réallocation budgétaire visant à répondre aux chocs climatiques et énergétiques récents sans recourir à des coupes globales. Elle privilégie le redéploiement des ressources vers les secteurs prioritaires de la Refondation nationale pour assurer la continuité des services publics et renforcer la résilience de l'économie.

Sur le plan économique et productif :

Les allocations soutiennent les secteurs stratégiques pour la souveraineté nationale, notamment le BTP pour la reconstruction des infrastructures post-cycloniques et la modernisation des grands axes routiers et aéroportuaires. L'agriculture bénéficie d'un appui renforcé pour l'intensification des cultures via la fourniture d'intrants et l'extension des périmètres irrigués. L'État mise également sur l'essor du numérique et des activités d'externalisation.

Sur le plan social :

Le budget place la protection de la population au centre des interventions par la réhabilitation des infrastructures de base en santé, éducation et accès à l'eau potable. La gestion du capital humain est renforcée par le dégel des postes budgétaires et l'intégration des recrutements nécessaires pour garantir une meilleure couverture territoriale des services publics. Des ajustements au sein de la masse salariale permettent de financer des mesures sociales et catégorielles pour les agents de l'État, tout en assurant le financement des caisses de retraite et la stabilisation des prix du carburant pour protéger le pouvoir d'achat.

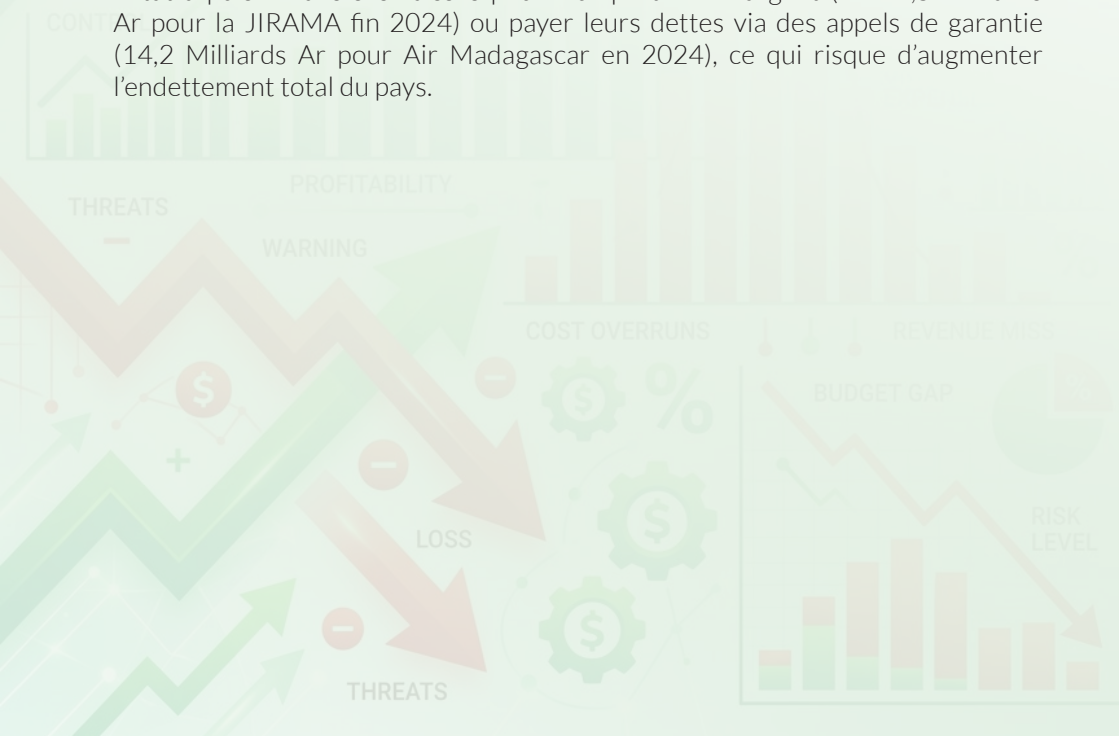
Sur le plan institutionnel et de la gouvernance :

La priorité est donnée à l'effectivité de la déconcentration budgétaire afin de rendre l'État plus proche des citoyens et de leurs besoins locaux. Le budget intègre de manière transversale la lutte contre la corruption et le renforcement des organes de contrôle interne.

IV. PRINCIPAUX RISQUES BUDGÉTAIRES

Les 30 731,7 milliards d'Ariary prévus pour le budget de l'année 2026 peuvent ne pas être obtenus ou s'avérer insuffisants en cas :

- » **De survenance de catastrophes naturelles extrêmes** : Madagascar est exposé à des cyclones intenses (ex : Fytia et Gezani) pouvant causer des pertes financières colossales estimées à 10,9 % du PIB annuel ;
- » **D'instabilité géopolitique au Moyen-Orient** : ce contexte peut induire une déviation de -0,8 point de pourcentage de la croissance du PIB en 2026, impactant sévèrement l'hôtellerie (-7,1 pp), le commerce (-2,8 pp) et les transports (-2,7 pp) ;
- » **De dépréciation marquée de l'Ariary** : avec 82,6 % de la dette publique libellée en devises étrangères, toute baisse de la monnaie nationale alourdit mécaniquement le service de la dette et le coût des importations stratégiques ;
- » **D'accentuation du déficit des retraites publiques (CRCM)** : la caisse présente une vulnérabilité structurelle nécessitant un renflouement réévalué à 459,8 milliards d'Ariary pour 2026 ;
- » **De dégradation financière des entreprises publiques** : les pertes massives de la JIRAMA (capitaux propres de -3 418,2 Milliards Ar) et d'Air Madagascar forcent l'État à puiser dans ses caisses pour leur prêter de l'argent (1 104,5 Milliards Ar pour la JIRAMA fin 2024) ou payer leurs dettes via des appels de garantie (14,2 Milliards Ar pour Air Madagascar en 2024), ce qui risque d'augmenter l'endettement total du pays.



V. PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

1. Prévisions macroéconomiques

La LFR 2026 de Madagascar prévoit une croissance économique de 3,8 %, en ralentissement par rapport à la LFI 2026, en raison de chocs exogènes majeurs (crise énergétique et cyclones). Malgré ce contexte difficile, certains secteurs restent dynamiques, notamment l'agriculture, le tourisme et le crédit bancaire. Les exportations agricoles progressent fortement, tandis que le textile et certaines activités extractives reculent. L'économie reste cependant vulnérable aux aléas climatiques et aux tensions internationales. Globalement, la croissance demeure positive mais fragilisée.

Tableau 1 : Prévisions macroéconomiques

	LFI 2025	LFI 2026	LFR 2026
PIB nominal <i>(en milliards d'Ariary)</i>	87 765,2	100 181,4	99 039,0
Taux de croissance économique (en %)	3,4	4,8	3,8
Indice des prix à la consommation (fin de période)	7,2	6,8	9,3
Déficit Base caisse (% PIB)	-2,4	-4,2	- 4,8
Solde primaire (% PIB)	-1,9	-3,0	- 3,5
Solde primaire (base caisse)	-1 631,6	-1097,6	- 3 466,3
Taux de change (moyenne période)			
<i>Dollar/ Ariary</i>	4 529,8	4 680,0	4 399,6
<i>Euro</i>	5 062,4	5 331,3	5 105,4
Taux d'investissement (% PIB)			
<i>Public</i>	5,3	9,1	8,6
<i>Privé</i>	0,0	0,0	0,0
Taux de pression fiscale (% PIB)	10,6	11,2	11,5

Source : Loi de Finances Rectificative 2026, Tome 3

2. Croissance sectorielle

Le secteur primaire est réajusté à +4,0 % (contre +6,4 % dans la LFI 2026), causé par les dégâts des cyclones (31 janv.-1er fév. 2026) et Gezani (10 fév. 2026) sur les surfaces cultivées et les cultures pérennes de rente. La progression de l'agriculture (+4,1 %) est soutenue par les efforts d'intensification agricole (distribution de semences et kits d'intrants) et l'extension des périmètres irrigués pour pallier les dégâts cycloniques.

Le secteur secondaire est révisé à +1,9 % (contre +3,3 % dans la LFI 2026). Si l'industrie extractive ralentit, la branche textile (+4,0 %) accélère ses prévisions initiales (+1,2 %) grâce à la diversification des marchés d'exportation, tandis que les matériaux de construction (+11,3 %) bénéficient de la forte demande du BTP.

Le secteur tertiaire reste dynamique, porté par le BTP (+9,0 % contre +7,3 % dans la LFI) pour la reconstruction et la modernisation aéroportuaire. Les télécommunications (+12,2 % contre +9,5 % dans la LFI) soutiennent également la croissance via l'essor du BPO et le déploiement de projets structurants comme DECIM et PRODIGY.

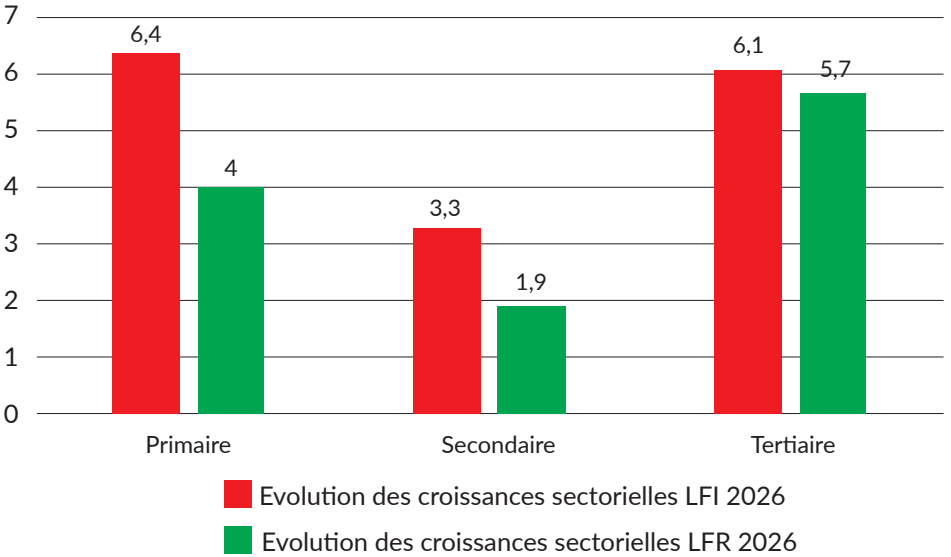
Tableau 2 : Variation des taux de croissance sectorielle

Variation en pourcentage	LFI 2025	LFI 2026	LFR 2026
SECTEUR PRIMAIRE	4,0	6,4	4,0
Agriculture	8,2	7,4	4,1
Élevage et pêche	-4,9	4,3	4,0
Sylviculture	-11,4	1,3	1,1
SECTEUR SECONDAIRE	-0,5	3,3	1,9
Industrie extractive	-3,2	5,0	0,6
Alimentaire, boisson et tabac	-0,4	2,5	1,3
Textile	1,4	1,2	4,0
Bois, papiers, imprimerie	-1,9	1,1	1,2
Matériaux de construction	4,5	11,7	11,3
Industrie métallique	4,7	5,3	5,8
Machine et matériels électriques	4,5	1,7	3,6
Industries diverses	-0,5	1,4	2,4
Électricité, eau et gaz	1,0	1,3	0,0

Variation en pourcentage	LFI 2025	LFI 2026	LFR 2026
SECTEUR TERTIAIRE	4,6	6,1	5,7
BTP	7,0	7,3	9,0
Commerce, entretien, réparation	2,2	4,5	4,4
Hôtel restaurant	5,4	15,0	6,1
Transport	5,6	6,0	2,1
Poste et télécommunications	9,3	9,5	12,2
Banque, assurance	8,1	8,9	10,0
Services aux entreprises	2,7	3,4	2,8
Administration	-0,4	2,2	1,0
Éducation	1,1	2,1	1,2
Santé	1,4	2,2	1,5
Services rendus aux ménages	-0,9	1,7	1,0

Source : Loi de Finances Rectificative 2026, Tome 1

Figure 1 : Évolution des croissances sectorielles



Source : Loi de Finances Rectificative 2026, Tome 1

VI. SITUATION DES RECETTES

Le réajustement des prévisions de recettes dans la LFR 2026 se présente comme suit :
(En milliards d'Ariary)

IMPÔTS	DOUANES
Écart : 0 (Maintien de la LFI à 6221,7)	Écart : +176 (Porté à 5202,0)
Mesures législatives : (+135)	Sur le tarif des douanes
Rationalisation des dépenses fiscales : suppression de l'exonération sur le riz de luxe, le pétrole lampant et les FRUP (Fondations Reconnues d'Utilité Publique)	Patriotisme économique : Mise en œuvre d'une taxation différenciée privilégiant l'unité de production locale face aux produits finis importés
Sécurisation des recettes de l'État : Renforcement du cadre légal des procédures	Souveraineté industrielle : Octroi d'exonérations ciblées et facilitation de l'importation de biens d'équipement et de technologies de pointe
Amélioration de la gestion fiscale : Instauration d'un climat de confiance avec les contribuables	Optimisation des dépenses fiscales : suppression de l'exonération sur les riz de luxe et le pétrole lampant
	Justice sociale et fiscale : retaxation des véhicules et motocycles
	Soutien à la production : Maintien de l'exemption des droits et taxes sur les fongicides et herbicides
	Douane de résilience (douane verte) : Soutien fiscal aux énergies renouvelables et renforcement des contrôles sur les produits polluants
Mesures administratives (+392)	Mesures administratives
Contrôle fiscal : Intensification de la lutte contre la fraude	Secteur public : Recouvrement des droits et taxes sur les importations de l'État et des organismes rattachés
Renforcement des recouvrements des RAR : Collecte des impôts non payés (dont la JIRAMA)	Lutte contre la fraude : renforcement des contrôles sur les circuits informels
Suivi des IRM : meilleure collecte de l'Impôt sur les Revenus des Marchés	Modernisation : utilisation des Intelligences Artificielles et digitalisation pour le ciblage des risques

1. Recettes par source

Tableau 3 : Recettes totales de l'État

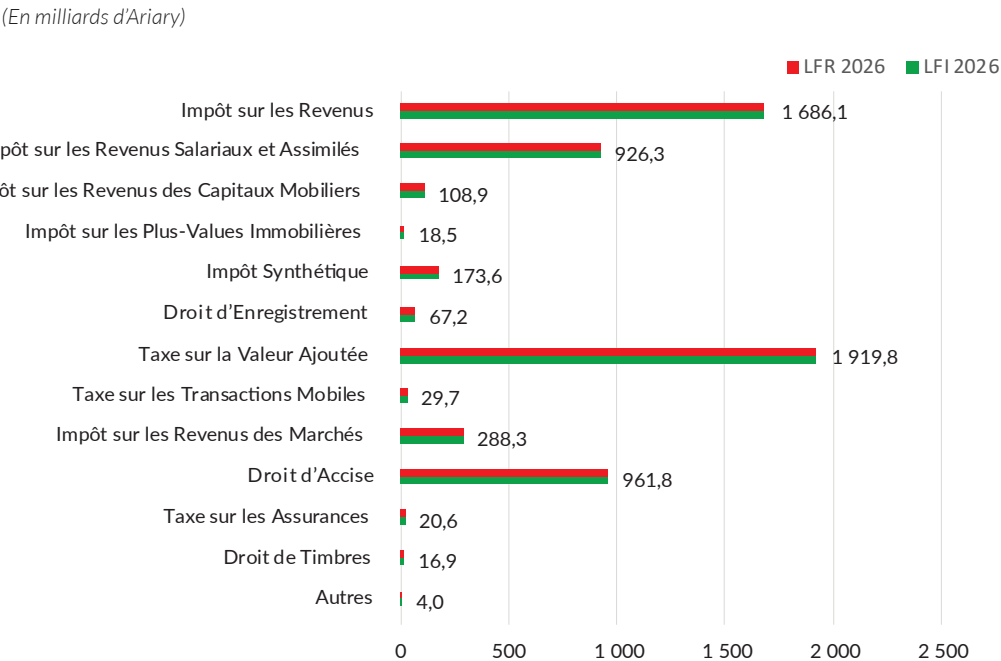
(En milliards d'Ariary)	LF 2025	LFI 2026	LFR 2026	Ecarts (LFI)
Recettes Fiscales Brutes	9 277,0	11 247,7	11 423,7	+176,0
Impôts	5 281,0	6 221,7	6 221,7	0,0
Douanes	3 996,0	5 026,0	5 202,0	+176,0
Recettes Non Fiscales	253,1	285,4	345,9	+60,5
Dons	1 167,5	2 366,2	2 349,4	-16,8
Courants	27,3	11,3	11,3	0,0
En capital	1 140,2	2 354,9	2 338,1	-16,8
TOTAL	10 697,5	13 899,3	14 119,0	+219,7

Source : Loi de Finances Rectificative 2026, Tome 3

2. Recettes fiscales intérieures

Les recettes fiscales intérieures prévues dans la Loi de Finances Rectificative 2026 sont maintenues au même niveau que dans la Loi de Finances Initiale 2026, soit 6 221,7 milliards d'Ariary.

Figure 2 : Prévisions des recettes fiscales intérieures par nature d'impôts



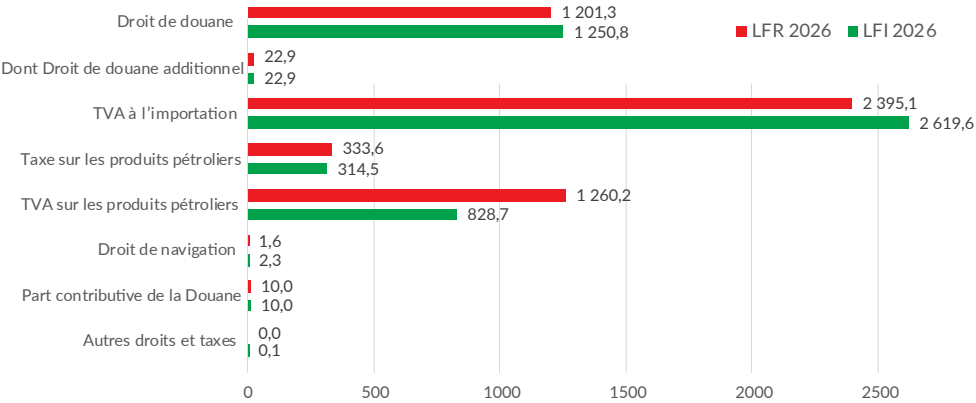
Source : Loi de Finances et Loi de Finances Rectificative 2026

3. Recettes douanières

Les prévisions des recettes douanières dans la Loi de Finances Rectificative 2026 sont revues à la hausse et s'élèvent à 5 202,0 milliards d'Ariary contre 5 026,0 milliards d'Ariary dans la prévision initiale. Des prévisions de recettes totales, 69% sont tirés par la taxation des importations de produits non pétroliers et 31% par la taxation des importations de produits pétroliers.

Figure 3 : Recettes douanières

(En milliards d'Ariary)



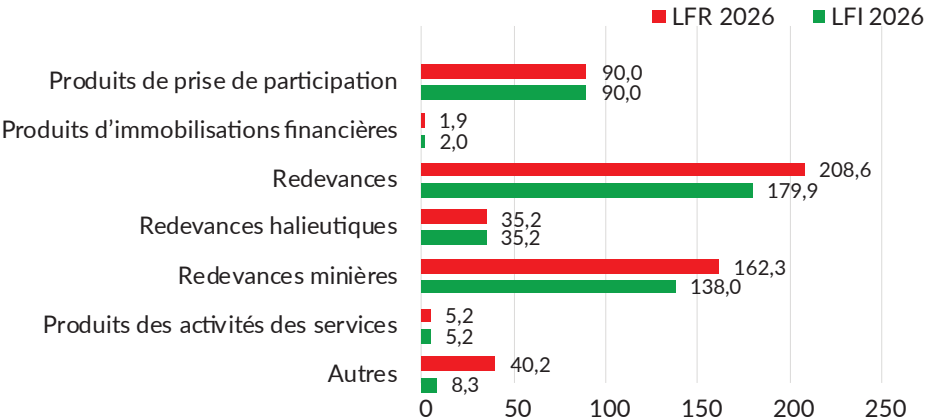
Source : Loi de Finances Rectificative 2026

4. Recettes non fiscales

Les prévisions des Recettes non fiscales sont revues à la hausse par rapport à la Loi de Finances Initiale avec un montant de 345, 9 milliards d'Ariary. Ces recettes sont composées de dividendes, de redevances diverses et des produits d'activités.

Figure 4 : Recettes non fiscales

(En milliards d'Ariary)



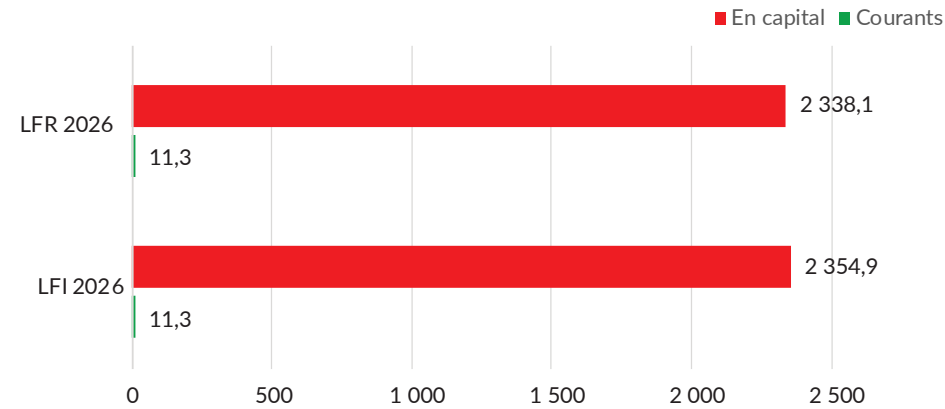
Source : Loi de Finances Rectificative 2026, TOME 2, livre 2

5. Dons

Le volume total des dons est de 2 349,4 milliards d'Ariary. Les dons courants de la LFI ont été de même repris dans la LFR, 11,3 milliards d'Ariary, tandis que les dons en capital pour le financement des projets ont été révisés à la baisse, soit 2 338,1 milliards d'Ariary.

Figure 5 : Composition des Dons

(En milliards d'Ariary)



Source : Loi de Finances Rectificative 2026



VII. DÉPENSES DANS LA LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE 2026

1. Synthèse des principales modifications

Tableau 4 : Synthèse des principales modifications concernant les dépenses

CATÉGORIE	EN PLUS 
SOLDE	Maintien du montant global de la masse salariale à 4 852,8 milliards d'Ariary :
	Mesures exceptionnelles : Régularisations, décisions juridictionnelles, rappels et versement d'une prime exceptionnelle ;
	Gestion des effectifs : Dégel des postes budgétaires non consommés de 2023 et effectivité des recrutements de 2025 qui avaient été différés.
CAISSE DE RETRAITE	+87,5
	Augmentation nette correspondant au renflouement de la caisse de retraite : revalorisation des pensions, hausse des départs et baisse du nombre de cotisants.
FONCTIONNEMENT (HORS SOLDE)	+1 230,4
	Réallocation interne :
	Expansion sectorielle : recentrage des ressources vers les priorités stratégiques ;
	Appui au secteur énergie : poursuite du plan de redressement de la JIRAMA ;
	Stabilisation des prix du carburant suite au conflit en Iran ;
	Déconcentration : mise en œuvre de l'effectivité budgétaire au niveau territorial.
CATEGORIE	EN MOINS 
INVESTISSEMENT	-544,6
	Choc climatique : réhabilitation des infrastructures de base (routes, énergie, eau, écoles, santé) après les cyclones Gezani et Fytia ;
	Riposte post-catastrophe : intégration de nouveaux « prêts projets » extérieurs pour la reconstruction et la « résilience économique et sociale » ;
	Grands travaux : modernisation des aéroports (Ivato, Nosy be) et construction de la cimenterie d'Ibity.

Source : Loi de Finances Initiale 2026 / Loi de Finances Rectificative 2026

2. Répartition des dépenses par nature économique

La LFR 2026 repose sur une démarche maîtrisée en privilégiant une réallocation interne des crédits, fondée sur des arbitrages ciblés et un recentrage des ressources vers les priorités stratégiques du Gouvernement.

Les révisions concernent uniquement les dépenses de fonctionnement hors solde ainsi que les investissements. Une hausse de 60,6% est enregistrée au niveau du fonctionnement hors solde et est principalement concentrée sur les dépenses de transferts et subventions. À l'inverse, les dépenses d'investissement connaissent une contraction globale de 6,1 %, marquée par une baisse de 29,9 % de l'investissement sur financement interne, compensée en partie par le dynamisme des financements externes.

Tableau 5 : Ventilation des dépenses par rubrique

RUBRIQUES <i>(en milliards d'Ariary)</i>	LFI 2026	LFR 2026	ÉCART
Intérêt de la dette	980,4	980,4	-
Dépenses courantes de solde (hors indemnités)	4 852,8	4 852,8	-
Dépenses courantes hors solde	2 029,5	3 259,9	+1 230,4
<i>Biens /services</i>	529,5	555,0	+25,5
<i>Transferts et subventions</i>	1 195,5	2 325,4	+1 129,9
<i>Indemnités</i>	304,4	379,5	+75,1
Dépenses d'investissement	8 902,0	8 357,4	-544,6
<i>PIP sur financement interne</i>	2 026,1	1 420,1	-606,0
<i>PIP sur financement externe</i>	6 875,9	6 937,2	+61,3
Opérations d'ordre	2 034,3	3 186,0	+1 151,7
TOTAL	18 799,0	20 636,4	+1 837,4

Source : Loi de Finances Rectificative 2026

Situation de la dette publique

Dette extérieure :

Le montant des remboursements de la dette extérieure s'élève à 1 244,4 milliards d'Ariary en principal et 334,7 milliards d'Ariary en intérêts, principalement réglé au profit des organismes multilatéraux. Des prévisions de décaissements des prêts projets ont été revues à la hausse

avec un montant de 4 775,5 milliards d'Ariary en raison de l'intégration des appuis relatifs aux ripostes post-cycloniques.

Dette intérieure :

Les intérêts de la dette intérieure s'établissent à 645,7 milliards d'Ariary, constitués en majeure partie par les intérêts des bons du Trésor.

3. Répartition des dépenses selon leur rattachement administratif

Les dépenses sont réparties entre les institutions et ministères conformément au tableau suivant :

Tableau 6 : Répartition du budget par rattachement administratif

(En milliards d'Ariary)

INSTITUTIONS ET MINISTÈRES	LFI 2026	LFR 2026
PRÉSIDENTE DE LA REFONDATION DE LA RÉPUBLIQUE	316,3	249,3
SÉNAT	23,3	14,2
ASSEMBLÉE NATIONALE	76,8	89,9
HAUTE COUR CONSTITUTIONNELLE	8,9	9,6
PRIMATURE	633,4	181,1
CONSEIL DU FAMPIHAVANANA MALAGASY	6,4	4,1
COMMISSION ÉLÉCTORALE NATIONALE INDÉPENDANTE	60,9	50,4
MINISTÈRE DES FORCES ARMÉES	615,4	667,4
MINISTÈRE DES AFFAIRES ETRANGÈRES	91,2	100,9
MINISTÈRE DE LA JUSTICE	251,3	210,5
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE LA DÉCENTRALISATION	368,2	572,1
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES	2 655,1	2 978,2
MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE	278,9	266,5
MINISTÈRE CHARGÉ DE LA REFONDATION	6,9	42,9
MINISTÈRE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DES SERVICES FONCIERS	255,7	234,2
MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE	870,1	868,6
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE	373,5	359,6
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE	2 315,1	2 285,4
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	145,1	151,3
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE	-	905,6
MINISTÈRE DE L'ÉLEVAGE	-	16,9
MINISTÈRE DE L'INDUSTRIALISATION ET DU DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVÉ	101,7	67,8
MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE LA CONSOMMATION	81,3	62,6
MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA FONCTION PUBLIQUE	37,2	33,2

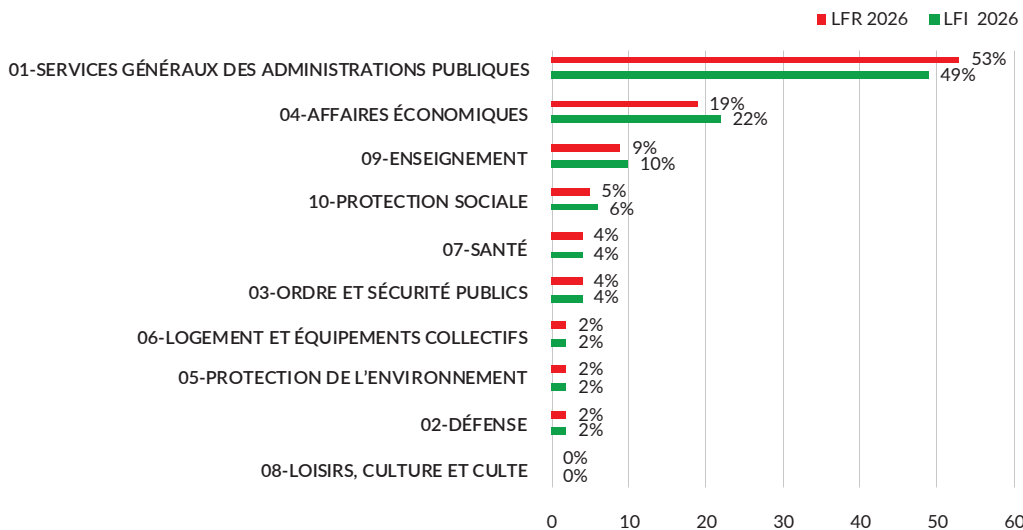
INSTITUTIONS ET MINISTÈRES	LFI 2026	LFR 2026
MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MÉTÉOROLOGIE	40,5	35,5
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES HYDROCARBURES	2 049,4	2 143,4
MINISTÈRE DES MINES	18,3	23,5
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS	1 754,3	2 126,7
MINISTÈRE DE LA PÊCHE ET DE L'ÉCONOMIE BLEUE	41,2	41,2
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	181,7	222,9
MINISTÈRE DU TOURISME ET DE L'ARTISANAT	17,5	17,5
MINISTÈRE DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT ET DE L'HYGIÈNE	475,9	442,9
MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE, DES POSTES ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS	32,3	35,6
MINISTÈRE DE LA POPULATION ET DES SOLIDARITÉS	61,6	288,9
MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS	35,2	35,6
MINISTÈRE DE LA COMMUNICATION ET DE LA CULTURE	27,7	34,1
MINISTÈRE DÉLEGUÉ EN CHARGE DE LA GENDARMERIE NATIONALE	511,2	576,2
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ÉLEVAGE	957,6	15,1
TOTAL Institutions et Ministères	15 777,2	16 461,5
ORGANES CONSTITUTIONNELS		
HAUT CONSEIL POUR LA DÉFENSE DE LA DÉMOCRATIE ET DE L'ÉTAT DE DROIT	2,1	2,1
COMMISSION NATIONALE INDÉPENDANTE DES DROITS DE L'HOMME	1,9	1,6
CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL	-	1,5
TOTAL Organes Constitutionnels	4,0	5,2
HAUTE COUR DE JUSTICE	3,1	3,4
TOTAL Hors "Opérations d'ordre"	15 780,3	16 464,8
OPÉRATIONS D'ORDRE		
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES (Opérations d'ordre)	2 034,3	3 186,0
TOTAL "Opérations d'ordre"	2 034,3	3 186,0
TOTAL GÉNÉRAL	17 818,6	19 656,0

Source : Loi de Finances Rectificative 2026



4. Répartition des dépenses selon leur nomenclature fonctionnelle

Figure 6 : Répartition des dépenses publiques par fonction



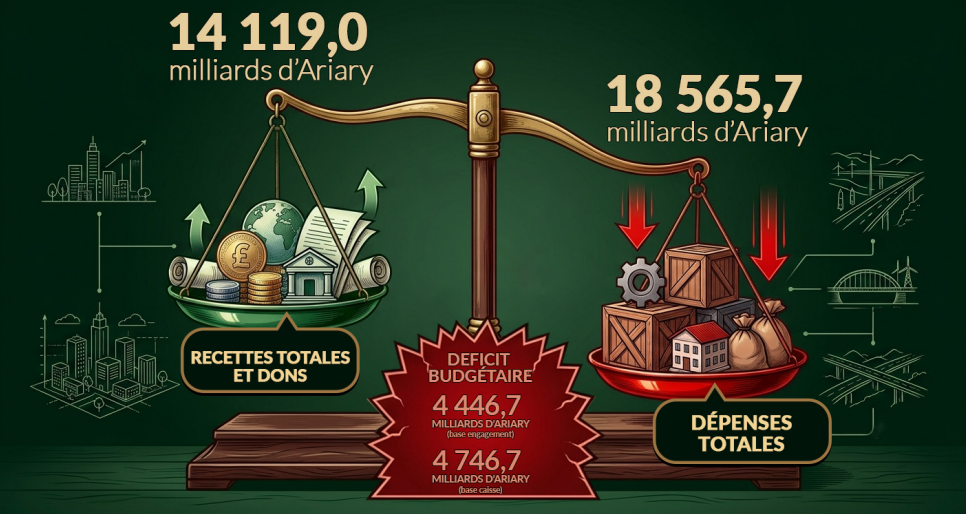
Source : Loi de Finances Rectificative 2026, Tome 3

VIII. DÉFICIT BUDGÉTAIRE DE LA LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE 2026

1. Déficit budgétaire

La LFR 2026 prévoit un déficit en base caisse de 4 746,7 milliards d'Ariary correspondant à 4,8 % du PIB.

Figure 7 : Prév́ision du déficit budgétaire



Source : Loi de Finances Rectificative 2026, Tome 3

2. Financement du déficit

Le déficit budgétaire pour l'année 2026 sera financé comme suit :

Figure 8 : Financement du déficit



Source : Loi de Finances Rectificative 2026, Tome 3

IX. COMPRENDRE LE « BUDGET VERT »

1. Pourquoi un « Budget Vert » à Madagascar ?

Madagascar est l'un des pays les plus riches en biodiversité, mais aussi l'un des plus vulnérables aux impacts du changement climatique. Les prévisions indiquent une hausse des températures allant jusqu'à +2,9 °C d'ici 2080 et une augmentation de 46 % de l'intensité des cyclones.

Face à ces menaces sur notre agriculture, notre énergie et notre sécurité, le Gouvernement a mis en place un Budget Vert. C'est un outil de transparence qui permet de justifier les dépenses impactant la protection de l'environnement et la lutte contre le changement climatique.

2. Comprendre les actions financées

Les dépenses « vertes » sont classées en quatre grandes catégories pour mieux cibler les besoins du pays :

- » Atténuation : réduire les émissions de gaz à effet de serre (ex. : reboisement, énergies renouvelables)
- » Adaptation : ajuster nos systèmes pour limiter les dégâts climatiques (ex. : routes résilientes)
- » Pertes et Dommages : gérer les urgences après une catastrophe (ex. : aides post-cycloniques)
- » Mesures croisées : actions combinant à la fois atténuation et adaptation (agriculture durable)

3. Ce qui change dans la Loi de Finances Rectificative : les chiffres clés

Tableau 7 : Évolution du Budget Vert par mesure

(En milliards d'Ariary)

MESURES	LFI 2026	LFR 2026	Ecart
Adaptation	1 041,0	810,1	-22,2%
Atténuation	1 338,0	663,8	-50,4%
Atténuation et adaptation	297,5	375,0	+26,0%
Pertes et dommage	68,6	170,5	+148,4%
Protection de l'Environnement	94,9	175,4	+84,7%
TOTAL GENERAL	2 840,1	2 194,8	-22,7%

Source: Loi de Finances Rectificative, Tome 3

Moins pour l'énergie verte : les investissements dans l'atténuation chutent de 50 %, notamment en raison d'une baisse de 400 milliards d'Ariary sur le projet d'hybridation solaire des sites isolés.

Plus pour l'urgence : Les fonds pour les « Pertes et dommages » bondissent de 148 %. Cela s'explique par les besoins de relèvement après les cyclones Fytia et Gezani, ainsi que par les indemnisations de l'assurance climatique ARC.

Tableau 8 : Évolution du Budget Vert dans la Loi de Finances Rectificative 2026
(En milliards d'Ariary)

Mesures	LFI 2026	Pourcentage par rapport au budget	LFR 2026	Pourcentage par rapport au budget
Adaptation	1 041,0	5,5%	810,1	4%
Atténuation	1 338,0	7,1%	663,8	3%
Atténuation et adaptation	297,5	1,6%	375,0	2%
Pertes et dommage	68,6	0,4%	170,5	1%
Protection de l'Environnement	94,9	0,5%	175,4	1%
Non classés	15 958,8	84,9%	17 461,2	89%
TOTAL GÉNÉRAL	18 798,9	15%	19 656,0	11%

Source : Loi de Finances Rectificative 2026, TOME 3

Pourquoi cette baisse ?

La part du budget Vert recule de 15 % à 11 % du Budget général de l'État dans la LFR 2026. Ce changement s'explique par la nécessité pour l'État de financer des urgences nationales qui ne rentrent pas dans les critères du « budget vert » :

- » Le Plan de redressement de la JIRAMA : l'État a dû augmenter les subventions d'exploitation pour stabiliser la fourniture d'énergie ;
- » Les infrastructures routières : les investissements majeurs de la Loi de Finances Rectificative se concentrent désormais sur la construction et la réhabilitation des infrastructures routières. Cette réorientation des priorités budgétaires répond à des besoins urgents et vise la modernisation du réseau routier ;
- » L'urgence sociale et post-cyclonique : la LFR mobilise des ressources additionnelles pour la protection sociale, le relèvement post-cyclonique (Fytia et Gezani) et la relance économique.

Même avec ce recul, Madagascar maintient un niveau d'engagement climatique (11,2%) supérieur à la moyenne de nombreux pays africains.

X.PRINCIPALES MODIFICATIONS DANS LES DISPOSITIONS FISCALES

1. Nouvelles dispositions dans le code des impôts

Impôts sur le Revenu (IR)

- » **Fusion de sociétés** : possibilité de transférer les déficits fiscaux d'une société absorbée vers la société absorbante, sur autorisation de l'Administration fiscale ;
- » **Sociétés coopératives** : désormais soumises à l'IR quel que soit le montant de leur chiffre d'affaires ;
- » **Établissements de crédits non-résidents** : imposition des intérêts perçus au titre de leurs opérations de crédit par voie de retenue à la source.

Impôt Synthétique (IS)

- » **Producteurs de base** : versement des impôts par leurs clients au plus tard le 15 du mois suivant celui de la retenue ;
- » **Acomptes provisionnels** : fixation de deux échéances de paiement (mars et juin pour l'année civile ; 3ème et 6ème mois après clôture pour les autres exercices).

Droit d'Accise (DA)

- » **Articles de friperie** : assujettissement des vêtements, chaussures et linges de maison d'occasion à un taux de 10% à l'importation ;
- » **Services numériques** : extension de la taxe aux services de télévision à péage et aux services de connectivité par satellite au taux de 8%.

Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)

- » **Retaxation** : application de la TVA sur le riz de luxe (5 %), le pétrole lampant (20 %) et les véhicules électriques hybrides (20 %) ;
- » **Nouvelles exonérations** : exonération de la vente de viandes, exonération également pour les insecticides sous forme de spirales (anti-moustiques), ainsi que les fongicides et herbicides.

Droit de visa

- » **Nouveaux tarifs** : révision à la hausse applicable à compter du 1er janvier 2027, fixant par exemple le visa de séjour :
 - Séjour inférieur ou égal à 15 jours : 270 000 Ar
 - Séjour supérieur à 15 jours et inférieur ou égal à 1 mois : 309 000 Ar
 - Séjour supérieur à 1 mois et inférieur ou égal à 2 mois : 335 000 Ar
 - Séjour supérieur à 2 mois et inférieur ou égal à 3 mois : 387 000 Ar
 - Séjour de plus de 3 mois jusqu'à 3 ans : 497 500 Ar
 - Séjour de plus de 3 ans jusqu'à 5 ans : 595 000 Ar
 - Séjour de plus de 5 ans et visa de séjour définitif : 692 500 Ar
- » **Exonérations** : les passagers des bateaux de croisière sont désormais exonérés des droits de visa.

Procédures fiscales

Arrondissement des paiements : le montant de l'impôt à payer est désormais arrondi à la centaine d'Ariary inférieure ;

Droit de communication : le délai de régularisation après relance est porté à 30 jours, le droit de reprise de l'Administration se prescrit à la fin de la 3^{ème} année ;

Impôts fonciers (IFT et IFPB) : émission systématique du titre de perception en même temps que l'avis d'imposition pour faciliter le recouvrement ;

Bénéficiaires effectifs : renforcement des sanctions pour manquement aux obligations de déclaration ou de tenue de registre (amendes allant de 10 à 50 millions d'Ariary ou 5 % du chiffre d'affaires).

2. Nouvelles dispositions douanières

Produits alimentaires et de consommation

- » Riz décortiqué, en brisures ou autres (1006.20 00, 1006.30 90, 1006.40 00) : retaxation avec l'application d'un droit de douane (DD) de 20 % ;
- » Riz de luxe (1006.30 10) : assujetti à un droit de douane (DD) de 20 % et TVA à 5 % ;
- » Produits de type « Creamer » (1901.90 92 / 2106.90 94) : création de sous-positions spécifiques pour les préparations destinées à blanchir le café/thé, soumises à 20 % de DD et 20 % de TVA afin de protéger les producteurs nationaux.

Energie

- » Pétrole lampant (2710.19 21) : retaxation avec l'application d'une TVA à 20 %.

Véhicules de transport

- » Véhicules électriques hybrides : retaxation ciblée (hors hybrides légers) avec des droits de douane de 5 %, 10 % ou 20 % selon la catégorie, et une TVA de 20 % ;
- » Véhicules hybrides légers : réajustement des droits de douane à 10 % ou 20 % selon les modèles.

Intrants agricoles et divers

- » Fongicides et Herbicides (3808.92 / 3808.93) : exemption totale des droits et taxes à l'importation pour soutenir le secteur agricole ;
- » Spirales anti-moustiques (3808.91 11) : exemption totale des droits et taxes à l'importation pour faciliter l'accès à ces produits en milieu rural dans la lutte contre le paludisme ;
- » Filets pour la pratique de sports (9506.99 10) : transfert tarifaire vers le chapitre 95 (matériel de sport) avec un DD de 20 % et une TVA de 20 % ;
- » Articles de friperie (6309.00) : bien qu'il s'agisse d'une mesure de Droit d'Accise (DA), ces articles importés (vêtements, chaussures, linges de maison) sont désormais soumis à un DA de 10 %.

XI. EXTRAITS DE DISPOSITIONS SPÉCIALES

Article 16 : Plafond d'endettement

Pour 2026, la Loi de Finances Rectificative fixe le plafond des emprunts extérieurs du Gouvernement à 12 759,0 milliards d'Ariary et celui de l'endettement intérieur à 3 000,0 milliards d'Ariary. Les garanties de l'État sur les emprunts sont limitées à 46,0 milliards d'Ariary. Une commission de garantie peut être perçue par le Trésor Public selon des modalités réglementaires.

Article 19 : Compte d'Affectation Spéciale « Développement du Secteur Pétrolier Aval »

Le compte spécial auparavant intitulé « Prélèvement sur les prix des produits pétroliers » est renommé « Développement du Secteur Pétrolier Aval ». Alimenté par une partie de la Redevance de Développement du Secteur Pétrolier Aval (RDS), il finance les actions de développement du secteur pétrolier aval. Les ressources sont réparties à hauteur de 93 % pour les investissements (infrastructures et équipements) et 7 % pour le fonctionnement (amélioration de la chaîne d'approvisionnement). Les anciennes dispositions sont remplacées par ce nouveau dispositif.

Article 20 : Suppression du Compte d'Affectation Spéciale « Visas et cartes de résidents biométriques »

Le Compte d'Affectation Spéciale « Visas et cartes de résidents biométriques » est supprimé. Les recettes correspondantes sont désormais versées au budget général de l'État, qui prend également en charge les dépenses liées à l'impression des cartes de séjour.

Article 21 : Création de missions budgétaires

Sont créées, au titre de la présente Loi de Finances Rectificative, les missions budgétaires suivantes :

- » « 410 – Agriculture et Souveraineté Alimentaire » au sein du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire (MinASA) ;
- » « 420 – Élevage » au sein du Ministère de l'Élevage (MinEL) ;
- » « 940 – Conseil Économique, Social et Culturel » au sein du Conseil Économique, Social et Culturel (CESC).

GLOSSAIRE

Réallocation budgétaire : ajustement de la répartition des crédits budgétaires entre différentes dépenses afin de répondre à de nouveaux besoins, à des priorités émergentes ou à des contraintes de mise en œuvre. Cette opération permet de mieux utiliser les ressources disponibles sans modifier le montant total du budget.

Budget Vert : outil budgétaire permettant d'identifier et de suivre les dépenses publiques contribuant à la lutte contre le changement climatique et à la protection de l'environnement.

Soutenabilité des finances publiques : capacité de l'État à financer ses dépenses (services publics, salaires, investissements) et à honorer ses engagements financiers sur le long terme, sans compromettre l'équilibre de ses comptes. Elle garantit que le niveau de la dette et du déficit reste maîtrisé afin de ne pas peser sur les générations futures et d'assurer la continuité de l'action publique.

Déconcentration budgétaire : mécanisme par lequel l'État délègue une partie de ses pouvoirs de décision et de gestion budgétaire à ses propres représentants au niveau local (directions régionales et départementales).

Douane de résilience (ou douane verte) : politique douanière visant à protéger l'environnement par le renforcement des contrôles sur les produits polluants et à soutenir la transition énergétique via des incitations fiscales pour les énergies renouvelables. Son objectif est de réduire la vulnérabilité du pays face aux chocs énergétiques extérieurs.

Fonds de Contre-Valeur (FCV) : ressources financières générées par la vente ou la mise à disposition de biens issus de l'aide extérieure (souvent des dons en nature), dont le produit est « reconstitué » en monnaie nationale pour financer des projets de développement spécifiques.

ACRONYMES

AGOA	African Growth and Opportunity Act
ARC	AFrican Risk Capacity
BAD	Banque Africaine de Développement
BPO	Business Process Outsourcing
BTP	Bâtiment et Travaux Publics
CESC	Conseil Économique, Social et Culturel
CRCM	Caisse de Retraite Civile et Militaire
DA	Droit d'Accise
DD	Droit de Douane
DECIM	Développement de l'Économie Numérique et de la Connectivité à Madagascar
DTS	Droit de Tirage Spéciaux
FMI	Fonds Monétaire International
FEC	Facilité Élargie de Crédit
FRD	Facilité pour la Résilience et la Durabilité
FRUP	Fondation Reconnues d'Utilité Publique
FCV	Fonds de Contre-Valeur
IFPB	Impôt Foncier sur les Propriétés Bâties
IFT	Impôt Foncier sur le Terrain
IR	Impôt sur les Revenus
IRM	Impôt sur les Revenus des Marchés
IS	Impôt Synthétique
JIRAMA	Jiro sy Rano Malagasy
LFI	Loi de Finances Initiale
LFR	Loi de Finances Rectificative
MERG	Madagascar Equitable and Resilient Growth
MinASA	Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire
MinEL	Ministère de l'Élevage
PAGFRE	Programme d'Appui à la Gestion des Finances Publiques et à la Relance Économique
PIB	Produit Intérieur Brut

pp	Point de pourcentage
PRODIGY	Projet de Gouvernance Digitale et d'Identification pour une croissance inclusive
RAR	Recouvrement des restes À Recouvrer
RDS	Redevance de Développement du Secteur pétrolier
TALIM	Transformation de l'Accès et de l'Apprentissage à Madagascar
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UC	Unité de Compte
USD	Dollar Américain

